

RENCONTRE AVEC LE MFQ – 27 JUILLET 2017

ORIENTATIONS SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

ENTENTE DE FINANCEMENT POUR CONTRÔLE ROUTIER – ÉCHÉANCE 31 MARS 2017

Contexte :

- Une stratégie de financement à long terme est présentement à l'étude pour les 3 axes d'intervention de Contrôle routier soit la prévention de la sécurité routière, la protection du réseau routier et le maintien de l'équité concurrentielle dans le domaine du transport des personnes et des biens.
- Des pistes de réflexion menant à une prise en charge par les contributions d'assurance sont en évaluation pour le volet prévention de la sécurité routière, notamment pour le bonus / malus. Des négociations avec l'industrie devront être entreprises.
- Les contributions d'assurance 2022 pourraient être visées par ces changements.

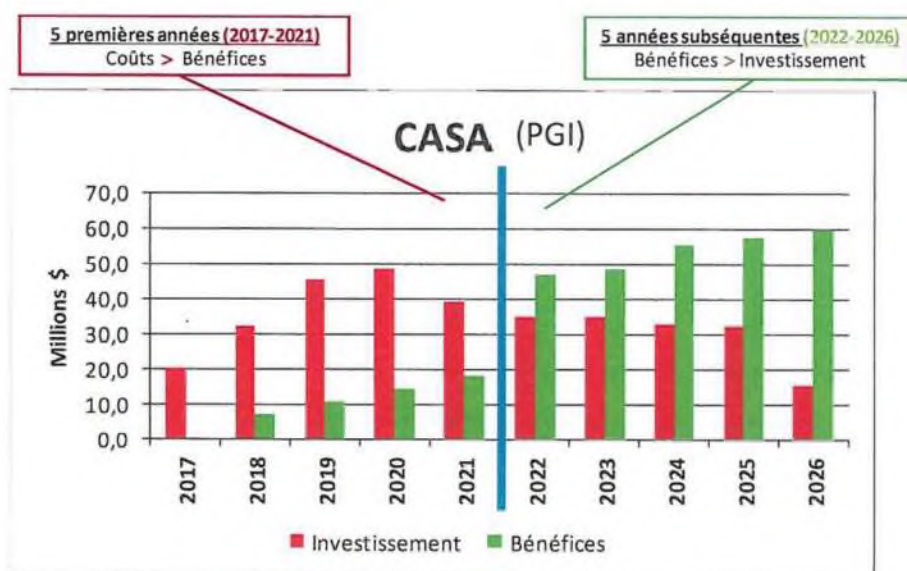
Renouvellement de l'entente actuelle

- Durée de l'entente : 2017-2018 à 2021-2022 -> objectif 5 ans
- Coûts établis sur les mêmes bases que l'entente précédente (coûts complets)
- Taux de croissance des coûts comparables aux orientations budgétaires du gouvernement pour 2017 à 2022.

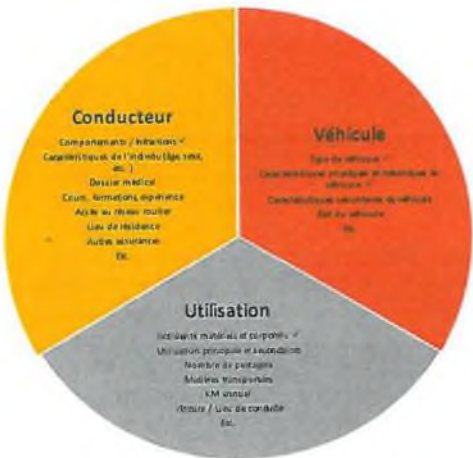
ÉCHÉANCIER DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE DANS LE CONTEXTE DE LA PHASE D'INVESTISSEMENT 2017-2021

Contexte :

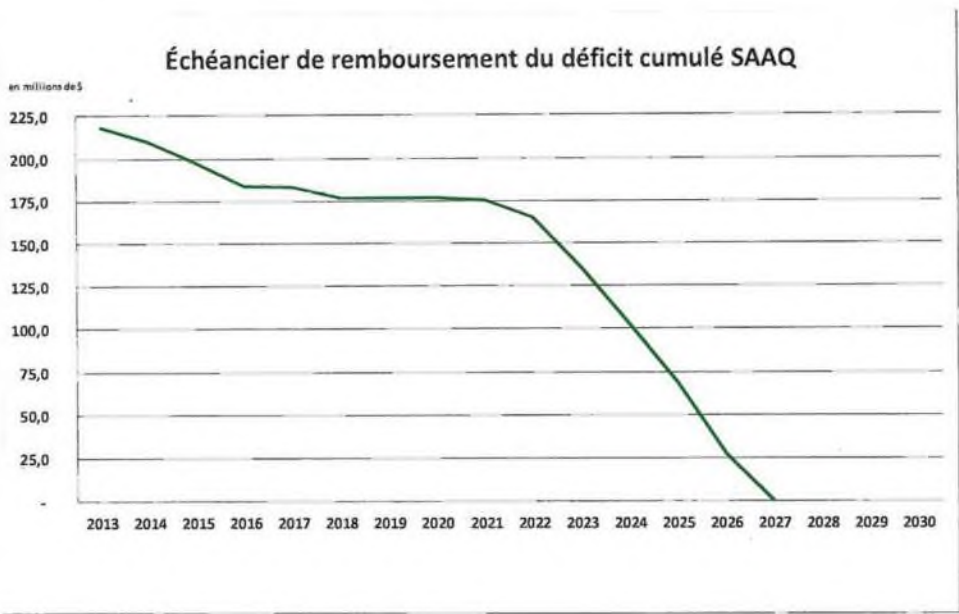
- Tel qu'annoncé dans le Plan économique de mars 2016 du gouvernement, la Société vise au cours des prochaines années à améliorer la performance de sa prestation de services en misant notamment sur les nouvelles technologies.
- Ainsi la Société investira en TI des sommes importantes au cours des prochaines années. La phase d'investissement a débuté en 2017 et se poursuivra jusqu'en 2021, et ce, tout en maintenant le niveau de service à la clientèle.
- Des bénéfices supérieurs aux investissements sont prévus. Toutefois, ces bénéfices se matérialiseront à compter de 2022.



- En plus des bénéfices pour la Société, des droits supplémentaires évalués à 81 M\$ sur 15 ans sont prévus pour le gouvernement. De plus, l'intelligence d'affaires offrira de nouvelles opportunités au gouvernement dans la détermination et la facturation des droits de circuler.



- Les prévisions financières inscrites aux COF et l'échéancier du remboursement de la dette devront être ajustés afin de tenir compte des phases d'investissement et de bénéfices.



Renouvellement de l'entente actuelle pour la perception des droits et le remboursement du déficit cumulé.

- Reconduction de l'entente actuelle pour une période de 5 ans selon les mêmes paramètres soit :
 - 1 % des droits perçus, maximum 20 M\$
 - Indexation annuelle depuis 2016-2017
- Convenir d'une cible de remboursement de la dette au 31 mars 2022, à plus ou moins 5 M\$.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT – ÉCHÉANCE 31 DÉCEMBRE 2017

Contexte :

- Actuellement la Société dispose d'un régime d'emprunt de 400 M\$ valide jusqu'au 31 décembre 2017. Il est composé des marges de crédits suivantes : 390 M\$ auprès de la Caisse de dépôt et de placement du Québec et 10 M\$ auprès de la Banque nationale du Canada. La Société dispose d'une marge de crédit auprès de la CDPQ depuis 1998.
- Des besoins de financement supplémentaires seront requis pour les 5 prochaines années (en analyse +/- 125 M\$) pour l'acquisition du PGI. *CASA 0,5% ?*
- Le taux d'intérêt de la marge de crédit à la CDPQ est avantageux pour la Société. Il permet des économies annuelles importantes et diminue les risques face aux coûts du projet.
- La Société a démontré à l'aide d'une opinion juridique externe que l'acquisition du PGI devrait être faite par la Fiducie puisqu'il est directement relié à la gestion des risques d'un assureur public. Il servira à percevoir principalement les contributions d'assurance qui appartiennent à la Fiducie et non au gouvernement et à gérer les actifs et les passifs les plus importants soit 12 milliards de \$ pour la Fiducie. Voir *présentation power point*.
- Considérant que l'acquisition du PGI servira principalement à la Fiducie, il est tout à fait normal que le financement provienne de la CDPQ tel qu'il a été fait au cours des 19 dernières années. Ce dossier servira d'appui à la CDPQ pour autoriser le financement à la Société.
- Afin de couvrir l'ensemble de la phase d'investissement il est proposé de convenir d'un régime d'emprunt valide pour les 5 prochaines années.

PROJETS DE LOIS À VENIR

- Le projet de loi omnibus prévoit les modifications requises pour réaliser le plan de transformation de la Société et pour mettre en place les plaques personnalisées. Le suivi est présentement effectué par le MFQ.
- Par ailleurs, un projet de loi proposant des modifications au Code de la sécurité routière (CSR) sera déposé à l'automne 2017. Il fait suite à la consultation publique réalisée par la Société au début de 2017. Ce projet de loi du MTQ contient les éléments suivants :
 - Proposition de mesures afin de poursuivre l'amélioration du bilan routier, assurer un meilleur partage de la route, mieux encadrer l'accès au réseau routier, simplifier les formalités réglementaires ou administratives ainsi qu'améliorer la prestation de services de la Société.
 - Deux mesures concernant les contributions d'assurance soit les dossiers relatifs aux dommages matériels et l'invalidité à 65 ans.
 - La Société veut également revoir certains modèles de tarification tel que les droits temporaires de circuler ou la tarification en fonction de la masse totale en charge comme dans les autres provinces canadiennes. Ces modifications, prévues aux environs de 2022, auront un impact sur les droits de circuler perçus. La Société et le MFQ devront travailler en collaboration afin d'optimiser les impacts financiers de ces changements.
- La Société compte sur la collaboration du MFQ dans ces deux dossiers puisqu'ils permettent la réalisation des bénéfices identifiés au cadre financier long terme de la Société.

SUIVI DES CIBLES DE RÉSULTATS NETS

Cible de résultats nets	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
COF mars 2017	6,0	14,3	3,5	-	14,1
Prévisions révisées					
Excédent au 31 mars 2017	12,7	-	-	-	-
CRQ - dépenses moindres	4,4	-	-	-	-
	17,1	-	-	-	-

- Au 31 mars 2017, le déficit cumulé de la Société s'élevait à 178 M\$. Elle a donc remboursé 40 M\$ depuis 2013.
- Les frais d'administration augmenteront dès 2017 avec l'arrivée de 144 ETC pour le PGI en voie d'obtention auprès du Conseil du trésor via la mesure 13 du gouvernement. La Société s'est engagée à rembourser les effectifs en 2021.
- Les investissements des prochaines années permettront de livrer des bénéfices à compter de 2022. Par des surplus d'environ 35 M\$ par année comptabilisés aux livres du gouvernement, la Société aura remboursé totalement sa dette en 2027.